

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Judith MONTAUBAN, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, M. Antoine SANTOS, Mme Isabelle LACREUSE, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES: Mme Jacqueline BLAIN qui donne pouvoir à Mme Judith MONTAUBAN

Date de la convocation : 01/06/2024

Mme Christelle BRILLAUD est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2024-06/03

OBJET : PROJET DE CREATION D'UN PUMP TRACK – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'avancée du projet de création d'un pump track. Le dossier en est au stade APD.

En effet, en vue de poursuivre son développement en terme d'attractivité pour les familles et plus particulièrement pour les jeunes et après la création, en 2019, d'un City Parc couvert, le Conseil Municipal souhaite désormais construire un nouvel espace de loisirs dit « Pump Track ».

Madame le Maire rappelle qu'à l'origine, la réflexion se portait sur la création d'un Skate Park mais cet équipement est souvent contesté car il est considéré comme étant bruyant, utilisé par une seule tranche d'âge et souvent délaissé après quelques années.

Le Pump Track est plus polyvalent et plus familial, il peut aussi bien être utilisé par les jeunes enfants avec leurs trottinettes ou leur BMX/VTT que par les plus grands avec les skates. Par ailleurs, son installation à proximité des écoles permettra aussi une utilisation sur les temps scolaires ; la Commune étant d'ailleurs déjà propriétaire du terrain.

Aussi, elle propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire pour le financement de ce projet dans le cadre du fonds « PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT COMMUNAL ». Elle ajoute que le plan de financement pourrait se présenter ainsi :

Détail par poste	Montant HT	Subventions	Montant	%
Mission diagnostics et esquisses	8 500,00 €	PROGRAMME DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE - AGENCE NATIONALE DU SPORT	56 593,00 €	20,30 %
Maîtrise d'œuvre	19 890,00 €	AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS - DEPARTEMENT	18 000,00 €	6,46 %
Etude d'infiltration	1 700,00 €	FONDS PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT COMMUNAL - REGION	50 000,00 €	17,94 %
TRAVAUX	248 678,59 €			
Préparation de chantier, contrôle et réception	12 990,00 €			
Terrassement	36 828,00 €			
Structure et revêtements	26 524,00 €			
Mélange terreux	37 576,00 €			
Plantations	40 680,20 €			
Mobilier urbain	7 200,00 €	Sous-total	124 593,00 €	44,69 %
Gestion des eaux pluviales	6 425,00 €	Emprunt		
Réalisation du Pump Track	78 217,52 €	Autofinancement	154 175,59 €	55,31 %
Aléas à 3%	7 248,07 €	Sous-total reste à charge de la collectivité	154 175,59 €	55,31 %
Total dépenses	278 768,59 €	Total Recettes	278 768,59 €	100,00 %

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la réalisation du projet de CREATION D'UN PUMP TRACK d'un montant prévisionnel de 278 768.59 € HT
- Sollicite auprès du Conseil régional des Pays de La Loire une subvention d'un montant de 50 000 € dans la cadre du fonds « PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT COMMUNAL »
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Christelle BRILLAUD



LE MAIRE,
Emilie DUPREY

